



La Défense, le 1<sup>er</sup> février 2018

## MESSAGE 2018 - 06

### Soutien des commissaires de police faisant l'objet d'attaques déplacées

Cher(e)s collègues,

Vous nous alertez parfois à propos d'actions de déstabilisation vous visant, dans tous les territoires, et quels que soient vos métiers, fonctions ou niveaux hiérarchiques.

Le calendrier préélectoral comme le contexte social, notamment lié aux conséquences de certaines réformes structurelles majeures (cycles de travail particulièrement) amplifient cette tendance à la mise en cause parfois calomnieuse des commissaires de police, qu'il s'agisse du corps lui-même ou bien des femmes et des hommes qui le composent.

Motivées par un intérêt électoraliste malsain ou simplement la volonté d'attiser une lutte des corps artificielle et instrumentalisée, ces attaques peuvent prendre des formes diverses (dénigrement, voire injure sur les réseaux sociaux, tracts incendiaires parfois mensongers, attaques personnelles, dénonciations calomnieuses, instrumentalisation de la souffrance au travail pour faire chuter des chefs...).

Face à cet emballement, l'administration reste souvent neutre et ne souhaite pas ou n'ose pas réagir face à des pratiques qui sortent du champ normal de la revendication et nuisent à la qualité du dialogue social, la cohésion de l'institution, la décence dans l'expression et la dignité des policiers.

C'est la raison pour laquelle, fidèles à nos valeurs et au message que nous portons depuis toujours, nous sensibilisons de manière encore plus explicite les directions.

Nombre de ces cas émanant de la sécurité publique - direction numériquement la plus nombreuse et confrontée à un contexte social interne difficile - nous portons ainsi à votre connaissance [le courrier](#) que nous venons d'adresser au directeur central de la sécurité publique, dans lequel nous demandons, de manière apaisée et constructive, que ce type d'attaques, qui relèvent souvent de l'agression verbale et du défouloir, davantage que de la revendication syndicale, soient dument appréciées par toute la chaîne hiérarchique et que cette dernière apporte chaque fois que possible, son soutien aux chefs de service.

S'il est honorable de faire des sacrifices pour des fonctions, aucune fonction ne justifie que notre honneur soit sacrifié.

Nous suivrons avec une grande attention les axes qui seront susceptibles d'être développés par la DCSP, et nous explorerons bien évidemment également des pistes identiques avec l'ensemble des directions exposées à ces phénomènes.

Par ailleurs, nous tenions à vous rappeler que nous sommes à votre disposition pour vous aider, avec un conseil juridique avisé, reposant sur notre expérience en la matière et une relation de confiance avec certains cabinets d'avocats. Nous vous accompagnerons dans toutes les étapes de votre défense si vous décidez de réagir par voie de droit. Les commissaires de police n'ont pas à avoir plus de droit que les autres fonctionnaires, mais pas moins non plus.

Sachez que nous sommes à vos côtés, et que nous mettons et mettrons toute notre énergie à vous préserver contre les mises en cause dont vous pourriez être la cible.

Le secrétariat général du SCPN